

L'actu Infor'Ama

Votre bulletin communal

Plantation de l'Arbre 48^e édition Dimanche 24 novembre



EDITO

En avant-propos de notre dossier central consacré à la mise en place d'un Conseil Consultatif communal de la Personne Handicapée (CCCPH)

Chers Amaytoises, chers Amaytois,

"Parce que notre avis compte aussi", voici le slogan choisi pour annoncer la deuxième séance d'information, qui a eu lieu le 19 septembre dernier, concernant la mise en place d'un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée.

La première séance d'info avait regroupé quinze personnes. La seconde en a rassemblé une trentaine, dont des représentants d'associations et d'écoles concernées par le handicap. Un comité de pilotage a été mis en place suite à ces deux réunions. Interpellé

par le faible nombre de participants, alors que la mise en place du CCCPH permettrait aux personnes souffrant d'une déficience d'exprimer leur opinion sur les améliorations à apporter à leur quotidien, ce comité a émis l'hypothèse que cette représentation minime des mille personnes reconnues comme PMR à Amay pouvait provenir de l'impossibilité de se déplacer ou de la crainte d'exposer leurs difficultés en public.

Sur base de cette hypothèse, le comité de pilotage a décidé de proposer un questionnaire à toutes les personnes sensibilisées au handicap, avec la possibilité de le compléter de manière anonyme ou non.

Il est bien entendu que tous les types de déficience seront pris en compte pour cette

consultation populaire, c'est-à-dire les handicaps physiques, sensoriels, mentaux mais aussi "invisibles", c'est à dire non-apparents mais limitant durablement les interactions de ceux qui en souffrent, sans que leur entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap.

Rares sont les communes proposant à leurs citoyens souffrant d'une déficience d'émettre leurs opinions via la mise en œuvre d'un CCCPH. C'est le cas de la commune de Wanze, avec qui je souhaite travailler de concert, partant de la conviction qu'il y a plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une seule.

■ *Luc Huberty*
Echevin des PMR

LE VARROA : ACARIEN PARASITE DE L'ABEILLE



Varroa destructor est une espèce d'acarien parasite de l'abeille adulte ainsi que des larves et des nymphes. Il est originaire de l'Asie du Sud-Est, où il vit aux dépens de l'abeille asiatique **Apis cerana** qui résiste à ses attaques, contrairement à l'abeille domestique européenne **Apis mellifera**.

Ce parasite provoque des pertes économiques importantes en apiculture et il est une des causes de la diminution du nombre d'abeilles. Ayant colonisé quasiment toutes les zones où *Apis mellifera* est présente, la varroose est désormais un problème d'ordre mondial. Bien que virulent puisqu'il réduit la population d'une colonie, cet acarien n'altère en aucun cas la qualité du miel.

Comment s'y prend-il ?

La femelle varroa se loge dans une cellule occupée par une larve d'abeille juste avant son operculation. Les opercules désignent la pellicule de cire que les abeilles utilisent pour fermer les alvéoles pleines de miel.

Avant que l'abeille ne sorte de la cellule, les mâles varroas doivent féconder les femelles. Les mâles meurent ensuite par manque de nourriture. Par contre, les femelles survivent et se déplacent dans la ruche en s'accrochant aux abeilles et aux faux-bourdons. Le varroa peut ensuite être facilement transporté par les abeilles d'une colonie à l'autre.

Comment le combattre ?

le traitement mécanique > certains apiculteurs détruisent en avril deux cadres à couvain de mâles avant l'émergence des faux-bourdons mais la destruction des faux-bourdons n'est pas sans poser de problèmes. Cette pratique est interdite en apiculture biologique.

le traitement thermique > le varroa ne supporte pas bien la chaleur. Il est possible de l'exterminer en plaçant une ruche à 42 degrés pendant 2 heures. Les abeilles n'en souffrent pas car elles peuvent supporter 48 degrés. En 2019, une société a développé une ruche climatisée nommée Cocoon qui permet de déclencher facilement ces attaques thermiques. Malheureusement ces ruches sont assez coûteuses (950 €).

📄 Consultez l'article complet sur www.amay.be

PLANTATION DE L'ARBRE

48^e
édition

>> Un acte symbolique pour célébrer les nouveaux-nés !

Planter un arbre pour célébrer la naissance d'un bébé est une tradition rurale ancienne mais vivace dans notre commune. C'est avant tout un geste fort et symbolique, chargé d'espoir.

Cet événement est célébré depuis 1972 à Amay, sous l'impulsion du Syndicat d'Initiative et de l'Administration communale.

Aujourd'hui, quarante-huit ans plus tard, cette manifestation connaît toujours le même succès auprès des jeunes parents. Programmée le dimanche le plus proche de la Sainte-Catherine, la **Plantation de l'Arbre 2019 aura lieu le dimanche 24 novembre à 10h30.**

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019,

seront célébrés par la plantation d'un arbre symbolique: un chêne Place A. Grégoire.

A l'issue de la plantation, les parents accompagnant leur enfant nouveau-né, seront invités à se rendre à la réception organisée au Gymnase communal d'Amay durant laquelle, autour du verre de l'amitié, ils recevront une charte commémorative de la naissance de leur enfant et un arbre souvenir qui pourra grandir en même temps que lui dans le jardin familial et dont il pourra prendre soin.

Jean-Michel Javaux et Didier Lacroix, respectivement bourgmestre et échevin de l'Environnement, remettront les jeunes pousses aux parents. Ces derniers pourront choisir entre un plant de framboisier, de cassis, de viorne obier ou de charme.

Consultez la liste actualisée des naissances sur www.amay.be

RÉSULTATS CONCOURS FAÇADES FLEURIES



Le concours Façades Fleuries a rencontré, cette année encore, un beau succès ! La remise des résultats s'est déroulée le vendredi 4 octobre à 19h30.

Voici les gagnants :

1 - Dans la catégorie « Maison avec jardinet »

1^{er} **Christine BISTON** – Rue Bois du Sart 12 ;



2 - Dans la catégorie « Maison à rue »

1^{er} **Bruno DAL MAGRO** – Rue Mossoux 20/B

La Commune soutient pleinement cette action qui contribue à rendre Amay plus belle. Nous félicitons l'ensemble des participants pour leur créativité.

Consultez le classement et les photos sur www.amay.be

NEWS ENERGIE - OSEZ COMPARER !

Vous êtes chez le même fournisseur de gaz ou d'électricité depuis un certain temps ?

Sachez qu'à l'échéance du contrat (généralement de maximum 3 ans), la prolongation tacite ne s'accompagne pas nécessairement des mêmes conditions financières qu'initialement. Il est donc financièrement intéressant de comparer régulièrement les offres des fournisseurs d'énergie entre elles.

Pour vous faciliter la tâche, la Commission Wallonne pour l'Énergie a développé un outil accessible sur www.compacwape.be. Après avoir encodé les données de consommations présentes sur vos factures de régularisation, un tableau comparatif vous est présenté. Soyez attentif aux différentes conditions liées aux formules proposées (obligation de domiciliation,...).

Même en cas de contrat fixe, le citoyen a le droit de changer de fournisseur à tout moment et ce sans qu'aucun frais ne puisse lui être demandé, ni qu'aucune coupure d'énergie

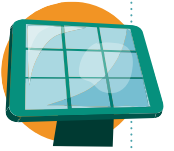
n'ait lieu. Un préavis d'un mois est demandé pour résilier votre contrat, quel que soit le type de contrat (fixe, 1 an, 3 ans,...).

Au niveau des démarches administratives, c'est le nouveau fournisseur qui se chargera de contacter votre ancien fournisseur pour lui signaler la fin du contrat qui vous lie.

Pour les détenteurs de panneaux photovoltaïques, soyez attentifs à changer de fournisseur lorsque votre index présente un index supérieur à votre dernière régularisation.

La Conseillère Energie est à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour vous aider à identifier le meilleur fournisseur via le site internet.

Contact : Nathalie Dethy 085/310.543



QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

#1 Ateliers d'écriture et de composition de chansons à l'école communale d'ombret

En collaboration avec le Centre culturel d'Amay, sur la thématique : « **On n'ose plus dire que la vie est belle** », **120 enfants de maternelle (1^e, 2^e et 3^e ensemble) et de primaire réalisent un CD de 6 chansons** avec l'artiste et animateur, André Borbé.

Un projet qui nécessite de nombreuses séances de travail, une préparation et un suivi des séances en classe, du travail en studio, l'adaptation des textes produits par les enfants mais aussi une concertation avec les enseignants, la direction et l'animatrice du centre culturel.

L'enregistrement se fera en studio le 19 décembre prochain. Une représentation aura lieu en présence des parents d'élèves. Bravo à nos petits chanteurs en herbe !

#2 Les 4 heures vélo

Jeudi 26 septembre, avec le soutien de leur direction et de leurs enseignants, les élèves **de l'école communale des Tilleuls ont organisé les « 4 heures vélo »** dans leur implantation.

Les élèves des classes de maternelle et de 1^e et 2^e primaire ont été pleinement associés à l'événement par le biais d'activités spécifiques pour chaque cycle : apprentissage du vélo, ateliers culinaires, chasse aux trésors,...

Tous les élèves (de la 3^e à la 6^e primaire) étaient présents pour tenter de remporter la

course, au profit d'un projet qui leur tient particulièrement à cœur : un voyage en classe de dépaysement. Nos petits coureurs avaient 4 heures (de 13h30 à 17h30) pour effectuer le plus grand nombre de tours d'un parcours d'environ 500m.

La proclamation des résultats a eu lieu vers 17h40. De nombreux prix ont été distribués aux participants (un grand merci aux généreux donateurs) : des casques, des sets de coloriage, des sacs à dos, des calculettes, des lampes et des bandes réfléchissantes,...

Palmarès des 4h vélo, édition 2019

Vainqueurs : équipe numéro 4 avec 63 tours de circuit.

Cette équipe était composée de Célia (P6), Julie (P6), Mathéo (P5), Ethan (P5), Lucas (P4), Tristan (P4), Logan (P4), Maxime (P3).

Cette édition était très serrée. L'équipe qui finit deuxième termine la course une vingtaine de secondes plus tard seulement !, nous explique Stéphane Thirion leur enseignant.

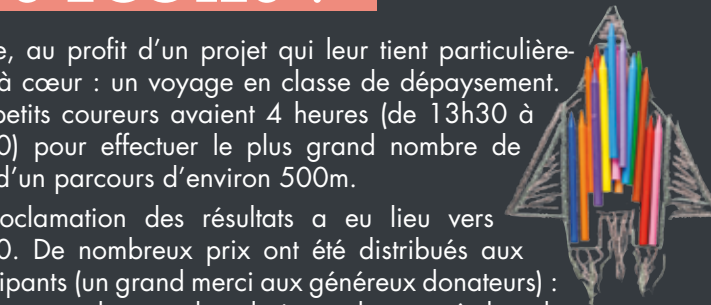
2^e : équipe 5

3^e : équipe 6

4^e : équipe 1

5^e : équipe 2

6^e : équipe 3



Bravo à tous les participants !

Saviez-vous qu'il y a 15% de PMR sur la population active en Europe. On peut transposer et imaginer le pourcentage que cela représente pour Amay. 1000 personnes sont concernées dans notre commune, nous confie Luc Huberty, notre échevin des PMR.

Amay s'engage notamment par la signature d'une Charte communale dans un processus **visant l'inclusion des personnes en situation de handicap** (consultez la Charte sur www.amay.be).

Donner à la personne en situation de handicap sa place dans la société en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, éducation, culture, sports, loisirs, ... c'est l'objectif que notre commune s'est fixé en créant un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée.

Objectif de ce Conseil

A l'échelle communale, il s'agit d'intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques urbaines de façon à améliorer leur qualité de vie, à informer le public bénéficiaire des différentes initiatives mises en place par le pouvoir local et à promouvoir leur intégration au sein de notre commune.

On espère ainsi renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux personnes handicapées, par le canal de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

Méthodologie

Après deux séances d'information en juin et en septembre dernier destinées à présenter les objectifs et missions du CCCPH ainsi que les partenaires communaux de cette action, un comité de pilotage a été mis en place.

Il a pour première mission de créer un questionnaire dédié aux personnes désireuses d'informations sur les aides, les procédures et les organismes existants. Ce questionnaire sera mis en ligne et ouvert à toute la population amaytoise dans le courant du mois de novembre. Son but est de sensibiliser un maximum de personnes.

Membres du comité de pilotage : CORNET Jean-Luc, DEVILLE Béatrice, KALLEN Denise, LAMBOT Jeannine, LECOMTE Eric, NEYENS Josiane, SALMON Jean, SOYER Claude et VANDERVORST Werner.

Sur base de cette consultation citoyenne, un état des préoccupations des citoyens porteurs d'un handicap pourra être dressé et permettra aux futurs membres du bureau du CCCPH de baliser les actions à venir.

Pour développer quels projets ?

- # 1 Concrètement, dans un premier temps, l'on pourrait s'atteler à régler **les problèmes d'accessibilité aux bâtiments publics** en faisant appel à une association gouvernementale (e.access) qui octroie un label dans ce sens. En fonction du handicap (sensoriel, physique, ...), le degré d'accessibilité varie. Il s'agit de débloquer des fonds pour faire un état des lieux et fixer les priorités.
- # 2 Il serait utile également **de dresser un cadastre des places PMR** afin de les **mettre aux normes** (dimensions) **dans les 5 villages** qui composent notre commune. La visibilité est essentielle.

Le saviez-vous ?

La Loi prévoit la présence d'un panneau mais aucune obligation concernant le marquage au sol des places PMR.

Les places PMR « sont signalées par le signal E9a (" P ") comportant le sigle bleu représentant une personne handicapée en chaise roulante ou complété par le panneau additionnel comportant ledit sigle. Ce sigle peut être reproduit au sol en couleur blanche. Le fait de reproduire au sol le sigle n'est pas suffisant pour consacrer la réservation d'un emplacement de stationnement ».

Sous l'impulsion de l'échevinat des PMR, les jeunes d'Été solidaire ont mené une réflexion et créé deux slogans « **Laisse cette disponibilité, honore mes difficultés** » et « **Être à ma place, c'est la classe** » ainsi qu'un projet graphique afin de rendre plus visible les emplacements PMR et de sensibiliser les citoyens.

Les jeunes ont beaucoup travaillé autour des couleurs et une idée est ressortie : *la représentation de taches de couleur qui se chevaucheraient, comme si l'on avait laissé tomber un ballon de couleur au sol*, nous explique Stéphane Tore, notre éducateur jeunesse et coordinateur d'Été solidaire.

Il y a néanmoins eu une réflexion plus poussée, notamment sur la taille des places PMR, la visibilité dans le noir, le fait de trouver facilement ces emplacements au milieu d'un parking, mais surtout sur le fait de l'utilisation du symbole de la chaise roulante qui peut être stigmatisant.

La première année était consacrée à la réflexion et la proposition d'idées et l'année prochaine devrait être consacrée à la réalisation. Affaire à suivre...



3 **La sensibilisation** joue également un rôle majeur. C'est pourquoi, une rubrique intitulée **PIST'H** a vu le jour depuis quelques mois au sein de l'Infor'Ama. L'idée est d'informer les personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage sur différents sujets les concernant.

PIST'H

La carte de stationnement pour PMR.

De quoi s'agit-il ? Pour qui ?

Une carte de stationnement est octroyée aux personnes handicapées afin de stationner sur des emplacements réservés et d'accéder gratuitement à certains parking payants. Cette carte est limitée dans le temps et peut être octroyée à durée indéterminée selon les cas. Elle est valable pour le chauffeur mais aussi pour les passagers handicapés. Les adultes comme les enfants y ont droit.

La carte est personnelle et ne peut pas être utilisée si la personne en situation de handicap ne se trouve pas dans le véhicule. La carte doit être placée à l'avant du véhicule, sur le tableau de bord, et le symbole du fauteuil roulant doit être bien visible.

Conditions d'octroi de la carte de stationnement:

- * vous êtes invalide permanent à 50% ou plus (invalidité des jambes) ou à 80% ou plus (autres invalidités) ;
- * vous êtes invalide de guerre (civile ou militaire) à 50% ou plus ;
- * vous êtes entièrement paralysé des bras ou vous avez été amputé des 2 bras ;
- * votre état de santé réduit votre autonomie ou votre mobilité (<https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/static/applics/myhandicap/index.htm>).

Comment recevoir une carte de stationnement ?

1. Vous avez déjà un dossier de reconnaissance de votre handicap par le SPF Sécurité sociale ou par un autre organisme.

Vous pouvez demander la carte de stationnement via notre service des Affaires sociales à l'Administration Communale ou via l'assistante sociale de votre mutuelle ou via le formulaire de contact sur le site My Handicap – Sécurité Sociale. Vous êtes convoqué à une visite médicale et si vous entrez dans les conditions, vous recevrez la carte de stationnement par la poste.

2. Vous n'avez pas encore de dossier de reconnaissance de votre handicap par le SPF Sécurité sociale ou par un autre organisme ?

Vous pouvez vous adresser au service des Affaires sociales à l'Administration Communale ou via l'assistante sociale de votre mutuelle ou via le site My Handicap-Sécurité sociale avec votre carte d'identité électronique. Vous devrez répondre à un questionnaire pour évaluer votre pourcentage d'autonomie. Ce dernier sera envoyé à la Direction Générale de la Personne handicapée qui examinera **si vous répondez aux conditions** et vous enverra une lettre avec la décision.

Le rôle du service des Affaires sociales

En charge du volet administratif du CC-CPH (PV, organisation de réunions, intendance,...), il aide également dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Ce service est aussi un partenaire privilégié dans toutes les démarches visant à aider les personnes handicapées et leurs proches.



Handicap et handicontact

Pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de leur commune, une personne de référence, appelée «Handicontact », est chargée d'informer, orienter et accompagner les personnes handicapées, ainsi que leurs proches vers les services capables de répondre à leurs besoins.

A Amay, vos référents sont Béatrice Dumont et Marie-Christine Piccinato du service des Affaires sociales.

Ce service peut être aussi votre intermédiaire auprès du SPF Sécurité sociale (appelé communément « la vierge noire »). Il se tient à votre entière disposition pour vous accompagner et assurer avec vous le suivi de la demande.

Chaque situation étant particulière, il est conseillé de s'informer auprès du service durant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et les après-midi **uniquement** sur rendez-vous).

Service des Affaires sociales - Chaussée F. Terwagne, 76
085/830 820 ou 085/830 821



Cette année, la distribution de plants aux particuliers aura lieu le 23 novembre au Service Environnement, rue de l'Industrie 67 - 4540 Amay.

La semaine de l'arbre, c'est l'occasion pour le citoyen d'adopter dans son jardin un arbrisseau indigène, ou plus simplement de découvrir un arbre à travers les manifestations, brochures et affiches qui encadrent l'événement et qui font de cet événement, l'incontournable fête du patrimoine végétal.

Encore aujourd'hui, le thème humaniste de la première journée de l'arbre, "un arbre pour renouveler la vie" prend tout son sens. Du réchauffement clima-

tique alors encore mis en doute à la difficile maîtrise du CO², de l'arbre d'ornement à la lutte pour la biodiversité, de la dégradation des paysages aux replantations de haies et de vergers, l'arbre nous a confirmé son rôle d'associé indispensable à notre survie.

Le Service Environnement en collaboration avec les bénévoles du Plan Communal de Développement de la Nature distribuera le samedi 23 novembre, de 9 h à 12 h, les arbres fournis par la Région Wallonne.



📞 **Contactez Didier Marchandise, responsable du service Environnement au 085/316 615 ou via e-mail : didier.marchandise@amay.be**

WORLD CLEANUP DAY AMAY



Le 21 septembre dernier, une équipe de bénévoles amaytois a pris l'initiative de nettoyer les bords de Meuse, de l'écluse jusqu'au début de la Gravière dans le cadre du World Cleanup Day (une action citoyenne mondiale dans laquelle des volontaires de 155 pays unissent leurs forces pour nettoyer la planète).

Une Amaytoise de 19 ans, Manon Bombardelli, a décidé de

passer à l'action afin de sensibiliser la jeunesse sur la nécessité de préserver l'environnement en ramassant les déchets sauvages. Avec un petit groupe d'amis au départ, Manon et son amie Aurore Piron, ont réussi à mobiliser 24 participants en 2019 contre 10 (lors de la 1^{ère} édition). *Quatre personnes se sont présentées spontanément, cette année. C'est un bon début car ce n'est pas facile de mobiliser les gens, nous précise Manon.*

En partenariat avec le service Environnement, qui leur a fourni des sacs poubelles et qui se chargeait de reprendre les sacs de déchets à un endroit de stockage, nos bénévoles ont ramassé **41 sacs de déchets et quelques encombrants.**

Manon est une citoyenne active dans plusieurs actions qui touchent à l'écologie de sa commune : elle est « ambassadeur propreté », participe à l'opération « Wallonie plus propre » et procède au ramassage des canettes abandonnées dans la nature. *La zone traitée cette fois-ci était déjà beaucoup moins sale, nous confie Manon satisfaite.*

Vous avez envie de participer au World Cleanup Day d'Amay 2020 ? Consultez leur page Facebook « World CleanUp Day – Amay ».

PLUS DE 34.000 CANETTES RAMASSÉES



Notre commune présente un bilan positif de l'opération « Canettes » qui a démarré le 7 janvier dernier. Pour rappel, notre commune partici-

pe à un projet-pilote favorisant la collecte par les citoyens des canettes abandonnées dans la nature contre une prime de retour.

Le principe ? Chaque canette ramassée donne droit à une prime de retour de 5 centimes. Au bout de 100 canettes rapportées dans un point de collecte communal (situé au service Environnement, 67 rue de l'Industrie), cette prime de retour se traduit par un bon d'achat de 5€ à faire va-

loir dans les commerces participants des communes partenaires.

Concrètement, un agent communal réceptionne manuellement les canettes le lundi de 14 à 16h et le mardi de 14 à 17h30. Un système de reprise via une machine dans laquelle l'on pourrait y déposer les canettes ramassées à tout moment est envisagé pour le deuxième trimestre de 2020.

Au total, pas moins de 34.274 canettes ont été récoltées au 17 septembre 2019.

Avec 99 inscrits dont 48 ont rapporté des canettes et 260 bons de 5€ distribués (à dépenser dans plusieurs commerces de la commune), on peut dire que le projet rencontre un certain succès. Une citoyenne a collecté jusqu'à 5.755 canettes, précise Didier Marchandise, responsable du service Environnement. 📞 **sur www.amay.be - service Environnement (085/316 615 – environnement@amay.be)**



ecolo

Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

Une écologie positive

Régulièrement, nous avons pu entendre certains de nos détracteurs nous taxer (ce mot n'est pas choisi par hasard...) de pratiquer une 'écologie punitive'. Nous serions partisans d'une écologie au détriment de la population. Qu'en est-il ?

Prenons par exemple les pesticides à base de glyphosate. Bien-sûr, ces produits sont radicaux pour presque toutes les plantes nuisibles du jardin, de nos parterres. Bien-sûr, se passer de ces produits nécessite plus de travail d'entretien, plus d'attention. C'est un aspect des choses. Un autre est celui de la **santé publique** : ce produit présente une toxicité démontrée. Une récente étude belge a montré que les urines de **tous les enfants** étudiés présentaient des traces de glyphosate. Cela veut dire que ce produit est omniprésent depuis très (trop) longtemps. Est-ce vraiment une punition de vouloir préserver la population d'un produit toxique ?

Un autre exemple est celui de la mobilité. La Belgique est un des pays au monde qui comporte le plus de km de routes par km² et par habitant : nous avons **150 000 km** de routes (par exemple, l'Espagne en compte 163 000 km, pour une population 4 fois plus importante, et une superficie 15 fois plus grande). Donc, penser qu'on va améliorer la mobilité en ajoutant encore des routes à l'infini est une erreur. Il faut diversifier la mobilité et augmenter le nombre de personnes par voiture (en Belgique, le taux de remplissage des voitures diminue sans cesse : 1,3 en moyenne). Est-ce une punition de vouloir (vraiment) améliorer la mobilité en renforçant les offres de transports publics et de mobilité douce ?

La vision écologiste est une vision positive, à long terme, au bénéfice de la collectivité.

Vous voulez apporter votre pierre à l'édifice de cette vision positive ?

Contactez-nous !
slecoloamay@gmail.com



LA FORCE DE NOS IDÉES

Plus d'engagement féminin dans l'entrepreneuriat

Afin d'encourager les femmes à devenir Cheffe d'entreprise, un plan d'actions composé de trois axes a été mis en place en Wallonie.

Plus d'engagement féminin dans l'entrepreneuriat

Les femmes représentent la moitié de la population active. Or, elles sont relativement peu nombreuses à s'engager dans la voie de l'entrepreneuriat. Deux constats justifient ce manque d'engagement: le manque de valorisation de l'entrepreneuriat féminin et la difficulté d'allier vie de famille et vie professionnelle.

Axe 1: Encourager l'entrepreneuriat féminin

Désormais, des formations permettent de dépasser certaines peurs. Ces formations sont comprises dans le cadre du programme Fond Social Européen (FSE). Elles sont également prévues en collaboration avec l'Union des Classes Moyennes (UCM) et le Crédal (coopérative active dans le domaine de la finance solidaire).

Axe 2: Accompagner les jeunes mams-entrepreneures

Une femme doit pouvoir se réaliser en tant que mère, sans craindre de mettre en péril la santé économique de son entreprise. C'est pourquoi, la Prime Femme entrepreneurs permet de mettre à disposition de la cheffe d'entreprise, les services d'un autre entrepreneur. Ce dernier épaula, ou remplace la future maman, durant la période de grossesse et de maternité.

Axe 3: Valoriser le statut des femmes entrepreneurs

Il est primordial de poursuivre et d'amplifier les réformes nécessaires à la suppression de l'ensemble des inégalités et des discriminations dont sont victimes les femmes. Ces inégalités sont présentes dans tous les domaines de la vie économique, sociale, politique ou culturelle, notamment en matière d'accès à toutes les professions, de plafond de verre, d'équilibre entre la vie privée et la vie familiale.

Le Comité politique.



Motion de soutien aux travailleurs du groupe LHOIST

A l'initiative du Groupe Ps Amaytois, une motion de soutien aux travailleurs du groupe Lhoist a été adoptée à l'unanimité lors du conseil communal du 26 septembre.

La reproduction intégrale de la motion ci-dessous

Article unique :

Le groupe PS souhaite exprimer toute sa solidarité et son soutien aux travailleurs de la Société Lhoist, à leurs familles ainsi qu'à l'ensemble des personnes directement ou indirectement concernées par la décision du groupe Lhoist de restructurer les différents sites belges de production.

Le site d'Hermalle-sous-Huy (La Mallieue) est particulièrement impacté. Plusieurs de nos concitoyens sont actifs au sein de cette usine et pourraient subir les effets néfastes de cette restructuration.

Des emplois directs, mais également des emplois indirects sont concernés.

Le groupe PS souligne et salue le travail exemplaire des travailleurs et de leurs représentants.

Sur cette base, notre groupe espère que le nombre de licenciements secs, puisse être réduit et appelle l'actionnaire et la Direction à une discussion constructive afin de garantir la pérennité de l'emploi sur l'ensemble des 3 sites.

Notre groupe reste solidaire et à l'écoute des travailleurs du groupe Lhoist.

Pour le Groupe Ps Amaytois :



Marc Delizé

Conseiller communal

delizee.marc@belgacom.net



Soutenez le
 Mouvement AMAY.PLUS

Agenda

Du dimanche 27 octobre
au samedi 2 novembre

Entretien des cimetières
interdit

dimanche 3 novembre - 10 à 14h

Repair Café

Amay'Nagement
Chée F Terwagne, 74/76

Mardi 5 novembre (17h30-20h)

Collecte de sang
gymnase d'Amay

Mardi 5 novembre (15h30-18h)

Collecte de sang
gymnase d'Ampsins



Mardi 12 novembre de 12 à 13h

Permanence Population
Etat civil
www.amay.be

Samedi 23 novembre

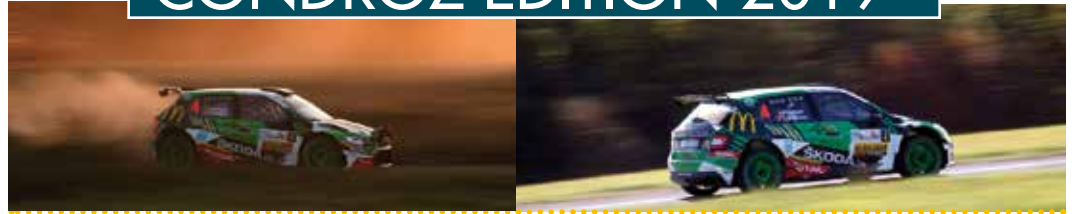
Distribution de plants
www.amay.be

Samedi 23 novembre de 9 à 11h

Permanence
Population
www.amay.be

Dimanche 24 novembre
Plantation de l'Arbre
cfr. pg.2

CONDROZ EDITION 2019



Du 1^{er} au 3 novembre, le rallye du Condroz fera vibrer une fois de plus toute la région mosane.

Comme chaque année Amay accueille le rallye du Condroz sur son territoire. C'est l'un des rendez-vous majeurs du calendrier des sports moteurs en Belgique.

Les routes de notre commune sont particulièrement propices à l'organisation d'un tel événement. Nous encourageons donc nos concitoyens à venir voir les voitures sur **les étapes spéciales amaytoises**, le samedi 2 novembre à **Jehay** et, le dimanche 3 novembre à **Strée avec passage par Ombret** et à profiter du spectacle offert par les pilotes.

Mais pour que cela reste festif et sans danger nous insistons sur l'indispensable res-

pect des règles de sécurité: placez-vous dans les zones réservées au public, respectez les rubalises et les injonctions des commissaires et des responsables de l'organisation. Vous y gagnerez une meilleure visibilité de la spéciale et pourrez profiter du spectacle en toute sécurité.

Lorsque vous reprenez la voiture pour aller voir une autre étape spéciale, n'oubliez pas que vous ne faites pas partie de la course... par respect pour vous-même, pour les autres usagers et les riverains.

Merci aux riverains compréhensifs qui, avant et après l'événement, participent aux réunions ou nous contactent pour améliorer chaque année le bon déroulement de l'épreuve en toute sécurité.

📍 **Tracés des 2 spéciales sur www.amay.be**

COMMÉMORATIONS

14-18
Amay
se souvient



À l'approche des commémorations de l'Armistice, nous voulons rappeler que vivre dans un Etat de droit est et reste un privilège. Nous souhaitons également conscientiser nos plus jeunes concitoyens sur la mémoire de celles et ceux qui se sont battus, au prix de leur vie, pour nous permettre de vivre dans une société respectant les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de solidarité telles qu'elles sont définies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Afin de mettre en lumière les lieux de mémoire de notre Commune, nous vous invitons à célébrer l'Armistice en parcourant un tour des sites qui se déroule selon le programme suivant :

Mardi 12 novembre : Manifestations patriotiques

9h : Grand-Place d'Ampsins

10h : Monument aux morts, cimetière de Jehay

11h : Grand-Place d'Amay

12h : Verre de l'amitié dans la salle du Gymnase d'Amay offert à la population.

Les élèves des écoles de l'entité, les Autorités communales se joignent aux anciens combattants et aux citoyens amaytois pour rendre hommage aux victimes de guerre ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont œuvré pour la Paix.

Mobilisons-nous pour un meilleur vivre ensemble !

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter "**Rendez-vous**", le journal bimestriel du Centre Culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel**.

Distribué par points de dépôts chaque mois (sauf juillet et août)

Téléchargez gratuitement votre App mobile "Amay" via Google Play ou l'App Store.

En pdf via le site www.amay.be ou sur demande par mail à

office.tourisme@amay.be | Chaussée Roosevelt 10 | ☎ 085 31 44 48

Mensuel d'information de la Commune d'Amay

Éditeur responsable :

le Collège communal

Commune d'Amay

